

Ogooué-Ivindo/Makokou/Tribunal de Première instance

Le nouveau procureur de la République prend ses fonctions

Vianney MADZOU
Makokou / Gabon

Première femme à occuper la fonction de procureur près le tribunal de Première instance de Makokou, Ingrid Dany Kama a décliné sa politique pénale.

L'AUDIENCE d'installation du nouveau procureur de la République près le tribunal de Première instance de Makokou, Ingrid Dany Kama, a eu lieu dernièrement, sous la présidence des responsables de Chambres Thomas Langangui, Langui Simanga et Roger Nkoghe de la Cour d'appel judiciaire de Franceville. Le ministère public était représenté par le substitut général, Alain Georges Moukoko, prédécesseur du procureur promu lors du dernier Conseil supérieur de la magistrature.

La cérémonie, qui s'est déroulée en présence du gouverneur de l'Ogooué-Ivindo, Jules Djeki, du préfet du département de l'Ivindo, Mickso Mailly, et du maire de Makokou, Raymond Simangoye, a été l'occasion pour la nouvelle responsable du parquet de décliner sa politique pénale, à savoir le respect de la hiérarchie et la lutte contre la dépravation des mœurs.



Photo : Vianney Madzou

Les magistrats de la Cour d'appel de Franceville ont procédé à l'installation de...

Du haut de ses neuf ans d'expérience comme magistrat, Mme Kama a rappelé les grands principes que ses collaborateurs devraient toujours avoir présents à l'esprit, s'appuyant sur l'article 14 du Code de procédure pénale qui précise son autorité sur tous les acteurs de la police judiciaire.

Citant également l'article 38 du même Code qui lui donne "pleine autorité sur les officiers de police judiciaire de son ressort", le nouveau procureur de la République a exigé "respect et obéissance" à ses instructions, de la part de ses collaborateurs. « Vous devez me rendre compte de toutes les procédures dont vous êtes saisis. Vous devez m'informer des gardes à vue et vous devez également vous

attendre à me voir dans vos unités pour des visites inopinées. J'attends donc de vous, officiers de police judiciaire et agents de police judiciaire, une véritable implication dans les missions de maintien de l'ordre public et une vive action sur le terrain», a-t-elle martelé. Non sans mettre en garde les tenants des idées machistes. « Je voudrais rappeler au passage, a-t-elle renchéri, que ce n'est pas une affaire de genre, c'est-à-dire de penser que parce que le procureur de la République est une dame, on peut adopter une attitude irrespectueuse vis-à-vis de moi ou alors désobéir à mes instructions.»

S'adressant à ses collègues magistrats, précisément à ceux du parquet, Ingrid Dany Kama a insisté sur les



Photo : Vianney Madzou

...Ingrid Ida Kama dans ses nouvelles fonctions de procureur de la République près le tribunal de première instance de Makokou.

trois principes fondamentaux qui régissent leur service. La hiérarchisation qui impose le respect vis-à-vis des supérieurs, la subordination qui exige la soumission aux ordres de cette hiérarchie et l'indivisibilité du parquet qui met en exergue la solidarité. « Nous sommes un. Il n'y a pas d'indépendance au parquet, chers collègues. Ne faites pas comme vous voulez. Revenez toujours vers moi. Informez-moi des procédures dont vous êtes saisis et partagez-moi les informations dont vous disposez», a-t-elle déclaré à leur endroit.

PIONNIÈRE• Ayant à l'esprit que la justice est rendue au nom du peuple gabonais, la procureure a tenu à s'adresser aux populations de l'Ogooué-Ivindo qui, d'après elle, ont un rôle important à jouer. « Je vous exhorte, a-t-elle lancé à l'endroit des justiciables, à contribuer à l'action des poursuites, parce que c'est souvent vous qui êtes les victimes des faits délictuels et criminels. C'est souvent vous qui êtes informés des faits, et qui connaissez les auteurs de ces faits. Alors, ne les protégez pas, mais dénoncez-les. Parce que la sécurité c'est l'affaire de tous. Et les

auteurs de ces faits méritent d'être sévèrement punis par la loi. Ne soyez pas résignés devant le crime.»

Ingrid Dany Kama a, enfin, promis dans sa politique pénale, de mettre l'accent sur "la lutte contre la dépravation des mœurs". « Il n'est pas normal que l'on croise les jeunes à des heures tardives dans les débits de boisson, en train de s'enivrer, et les autorités sont là. Il n'est pas normal, de croiser les jeunes dans la rue, surtout les jeunes filles habillées de manière indécente pour, après, crier au viol. Je serai donc très très sévère quant à la lutte contre l'atteinte aux mœurs», a-t-elle averti.

Ingrid Dany Kama a intégré le corps de la magistrature en 2007 en qualité de juge d'instruction au tribunal de Première instance de Franceville, fonction qu'elle occupe jusqu'en 2009. Entre 2010 et 2014, elle est juge au siège, puis vice-présidente, avant d'être nommée en 2015 premier juge d'instruction au sein du même tribunal. Au dernier Conseil supérieur de la magistrature, elle est nommée procureur de la République près le tribunal de première instance de Makokou. C'est la première fois qu'une femme occupe cette fonction au sein de cette juridiction.